

« La criminologie actuarielle »

Bernard Harcourt interviewé par Antoine Garapon

France Culture, Le bien commun

23 avril 2008

La dangerosité, écrivait il y a plus de 25 ans Robert Castel dans un livre prémonitoire intitulé « *La gestion des risques* » ; la dangerosité, écrivait-il, est cette notion mystérieuse, qualité immanente à un sujet mais dont l'existence reste aléatoire puisque la preuve objective n'en est jamais donnée que dans l'après-coup de sa réalisation. Le diagnostic qui est établi est le résultat d'un calcul de probabilité ; la dangerosité ne résulte pas d'une évaluation clinique personnalisée, mais d'un calcul statistique qui transpose aux comportements humains les méthodes mises au point par l'assurance pour calculer les risques. D'où une nouvelle science (et retenez bien ce mot) : la science actuarielle. Dans le cadre d'une série d'émissions que *Le Bien Commun* consacre au changement de paradigme pénal actuel qui se manifeste entre autres par la rétention de sûreté, j'ai le plaisir d'accueillir ce matin un des meilleurs spécialistes de cette criminologie actuarielle en la personne de Bernard Harcourt. Bernard Harcourt est professeur à l'Université de Chicago, professeur de sociologie et de criminologie. Il n'est pas juriste — je tiens à le préciser pour nos auditeurs¹ — et, après un certain nombre d'ouvrages dont certains ont été traduits en français, il a publié en 2007 un livre intitulé « *Against Prediction. Profiling, Policing and Punishing in an actuarial Age* ». Bernard Harcourt, bonjour. Est-ce que vous pourriez résumer pour un auditeur français à qui ce mot est un petit peu étranger en quoi consiste, et surtout comment est née cette idée d'une criminologie actuarielle ?

B.H. Alors, je pense que ce n'est pas du tout étranger : en fait cela vient du domaine de l'assurance. On est tous familiers avec l'approche actuarielle dans le domaine de l'assurance. Et bien, on applique la même rationalité dans le contexte pénal, dans le contexte criminologique. Alors, c'est quoi cette rationalité ? C'est l'idée qu'on va essayer de déterminer, en utilisant des statistiques, donc en utilisant des grandes bases de données, des différences de comportements par groupe. Donc, on essaye de diviser la société en groupes et on essaye de déterminer quelles sont les probabilités de... ce qu'on veut assurer et quelles sont les différences entre les groupes en termes de ces probabilités.

A.G. C'est ça ; parce que l'assurance ne raisonne pas en fonction des personnes, ce qui l'intéresse, ce n'est pas un destin individuel, ce qui les intéresse c'est le regroupement des risques.

¹ Correction : Bernard Harcourt est juriste ainsi que sociologue, et il enseigne à la faculté de droit de l'université de Chicago.

B.H. Exactement. Et donc — enfin aux Etats-Unis, on fait ça, je ne sais pas si on le fait en France — mais depuis longtemps les primes pour les assurances-vie ont toujours été plus hautes pour les hommes que pour les femmes. Pourquoi ? Parce que la probabilité était telle que les hommes allaient mourir plus jeunes. Alors on utilise donc des différences de probabilité de longévité de vie pour ensuite en tirer des conclusions au niveau individuel. Donc on utilise des statistiques sur les groupes et une fois qu'on a les groupes, on administre de la justice ou de l'assurance individuelle à la base de ces différences-là, à la base de différences de groupe. Et donc c'est exactement ce que l'on a commencé à faire aux Etats-Unis dans le contexte pénal, dans le contexte... en termes de libération conditionnelle, par exemple.

A.G. Notamment à Chicago.

B.H. Notamment à Chicago, vraiment c'est né à Chicago, oui, dans les années 20. C'est né d'une manière scientifique, en termes d'études et de méthodes, c'est né à l'Université de Chicago, [inventé] par Ernest Burgess, un professeur de sociologie bien connu pour son travail sur les quartiers, les effets des quartiers. Mais là, il se penchait sur les questions de prédiction individuelle ; et ça a été appliqué pour la première fois en Illinois, l'État d'Illinois, en 1933, où l'on faisait de la prédiction sur des bases de données de 3.000 détenus par exemple.

A.G. Alors, ce qui est perturbant, c'est que vous soulignez que cela s'applique d'abord à la libération conditionnelle, c'est-à-dire à la partie de la justice qui s'intéresse plus à l'avenir. Parce que, par définition — et jusqu'ici, c'est ce qu'on pensait, en France et ailleurs, je crois qu'il y a les mêmes représentations en Angleterre — jusqu'ici, on se disait que la justice est là pour juger des faits passés. Elle retourne, elle regarde dans le rétroviseur et elle cherche à rétribuer un acte passé. Or là, avec la technique actuarielle, on est projeté dans l'avenir et on cherche à prédire l'avenir, en quelque sorte.

B.H. Exactement — et ça, c'est ce qui est tellement intéressant. Où sont les racines de cette rationalité actuarielle ? On se pose cette question. Et bien, cela venait d'un certain désir d'individualisation des comportements futurs du détenu.

A.G. Alors expliquez-nous comment vous passez du groupe aux comportements futurs ?

B.H. Parce qu'en fait, c'était une époque, aux Etats-Unis, où l'on utilisait une sentence indéterminée. En d'autres mots, quelqu'un condamné à un crime était condamné à « 3 ans à vie » par exemple ; on disait : « *3 years to life* ». Et c'était une peine dont on ne connaissait pas la longueur.

A.G. C'est-à-dire : jamais moins de 3 ans, mais ça peut aller jusqu'à la perpétuité ?

B.H. Exactement. Et donc, on utilisait la prédiction. C'était une prédiction de dangerosité future — et, en même temps, c'était une prédiction de réhabilitation : est-ce que la personne pourrait se réhabiliter en prison ? Quels étaient les facteurs qui prédisaient qu'on pourrait se réhabiliter en prison et donc être libéré conditionnellement ? Ou bien, quels étaient les facteurs qui prédisaient qu'on allait ne pas être réhabilité ? Et donc, c'était par la libération conditionnelle qu'on mettait fin à la peine. En Illinois, on a commencé à utiliser cet instrument pour prédire *qui ne serait pas quelqu'un qui récidiverait*.

A.G. C'est ça. Et donc — et c'est important de le préciser : c'est un raisonnement qui cherche à prédire un comportement individuel à partir de procédés statistiques et de l'isolement, l'isolation, l'identification de groupes particuliers.

B.H. Exactement.

A.G. Alors, avant d'en arriver à la critique — pour ne pas se précipiter dans la critique... Cette méthode qui a été initialement conçue pour la libération conditionnelle a été étendue à la police. Ce qui change les choses...

B.H. Oui. Alors ce qu'on a vu en fait, pour la libération conditionnelle, c'est très intéressant... Parce que, pendant de nombreuses années, c'était seulement l'Illinois qui utilisait cette méthode ; et puis tout d'un coup, dans les années 1970, le gouvernement fédéral a commencé à l'utiliser et tous les États se sont tournés [vers elle]. Et, en même temps, à cette époque, dans les années 70, on a commencé à penser à l'utilisation de ces instruments de prédiction et ça s'est vu étendre dans le domaine du profilage. Et le profilage, c'est exactement la même chose. En fait, la compagnie d'assurances qui fixe une prime plus haute pour un homme que pour une femme, c'est du profilage, c'est du ciblage, c'est exactement la même chose. Et donc ça s'est étendu dans le domaine de la police, dans le domaine des contrôles fiscaux, dans le domaine des contrôles des stupéfiants... On a commencé à essayer de déterminer quels étaient les groupes qui allaient avoir un taux de délinquance plus haut que les autres.

A.G. Alors, bien sûr, cela va s'appliquer aussi pour la lutte anti-terroriste, mais on va laisser ça de côté parce que c'est un domaine particulier.

B.H. OK, mais là aussi, c'était une question d'efficacité. Il faut comprendre ça, parce que je crois, de manière très importante, que c'est un peu la colonisation de la rationalité par l'économie. Aux Etats-Unis, pendant cette période, pendant les années 70, ce qu'on a vu, c'était qu'il fallait penser à la police d'une manière plus efficace. Et donc, si un policier avait le choix d'arrêter deux personnes mais qu'une de ces personnes appartenait à un groupe qui avait une plus haute probabilité d'être coupable, d'avoir des stupéfiants, etc.... il fallait cibler ce groupe. Et ce qu'on a vu se développer, c'est non seulement des méthodes de profilage, des méthodes — on appelle cela aux Etats-Unis : « *drug-courrier*

profiling », par exemple, on fait du profilage des gens qui transportent des stupéfiants – on a vu ça sur les autoroutes avec ce qu'on appelle « *racial profiling* », donc des policiers qui arrêtaient des *minorities*, les *African Americans*, comme conducteurs...

A.G. Là on a fait un saut ?

B.H. On a fait un saut.

A.G. On a fait un saut politique. On part d'une préoccupation d'efficacité et immédiatement on voit, comme par hasard, apparaître les signes apparents d'appartenance à une minorité. Et donc, vous parlez de *racial profiling*, de profilage racial.

B.H. Oui, exactement. C'est basé sur l'idée — qui, en fait, n'est pas correcte — que les minorités utilisent ou transportent plus de stupéfiants. J'ai fait pas mal d'études là-dessus aussi, et il n'y a pas de bonnes indications, en fait, qu'il y ait des différences entre les taux d'utilisation parmi les Anglo-Saxons que parmi les *African Americans*. Ça reste assez constant. Mais c'est une hypothèse, c'est une croyance qui commence à s'auto-réaliser, en partie, parce qu'on fait du profilage.

A.G. Alors continuez à nous expliquer, peut-être, mais je voudrais qu'on en vienne à la critique, maintenant — à la critique au sens scientifique du terme.

B.H. Alors, ce qu'il faut comprendre, c'est que ce qui s'est développé non seulement avec le profilage, mais aussi avec l'utilisation des méthodes actuarielles dans les domaines de la libération conditionnelle, de la fraude fiscale, des crimes de sexualité, de la rétention de sûreté — ce qu'on a eu en France avec la rétention de sûreté, on l'a eu aux Etats-Unis au début 1990, il y a plus de 15 ans — ce qui s'est développé en même temps, c'était des analyses économiques, des modèles économiques qui essayaient de justifier le profilage, l'utilisation de méthodes actuarielles, comme étant efficaces. Non pas de la discrimination raciale, *racial discrimination*, de la discrimination contre les minorités aux Etats-Unis, mais de l'efficacité.

A.G. Mais tout le monde va être d'accord avec ce critère d'efficacité, tout le monde est partant pour que la police soit plus efficace, pour que les travailleurs sociaux soient plus efficaces, aussi.

A.G. Exactement. C'était le modèle qu'on utilise en économie qu'on appelle *statistical discrimination*, la discrimination statistique. Et ce que les modèles ont montré — ils ont été vraiment raffinés, il y en a un qui a été développé en 2001 — que la discrimination statistique n'est pas de la discrimination raciale. Dans quel sens ? Dans le sens où le policier, dans une situation où il peut arrêter deux personnes de groupes différents, s'il y a un groupe qui a un taux d'offense plus haut, devrait cibler — la prochaine personne qu'il doit arrêter, devrait être une personne de ce groupe. Les économistes pensent toujours en terme marginal : « la

prochaine personne ». Et donc, en termes d'efficacité, la prochaine personne que le policier devrait arrêter, ce serait la personne qui appartient au groupe où les taux sont plus hauts.

A.G. Si on constate par exemple que le trafic de drogue à New-York est majoritairement le fait de Portoricains — je dis n'importe quoi — et bien la méthode actuarielle dira une fois qu'on a ciblé avec précision cette catégorie de personnes dans ce quartier qui a tel âge et qui a tel comportement, et bien, les policiers devront se concentrer majoritairement sur ce segment de la population et de la ville et son efficacité sera d'autant augmentée.

B.H. Exactement. Et donc, la police commence à cibler. Et il faut comprendre que c'est dans la rationalité de la théorie du choix rationnel.

A.G. Tout à fait. Ça, il faut expliquer aux auditeurs, parce que ça, ça vous est très familier, mais ce l'est peut-être moins pour eux.

B.H. La théorie du choix rationnel qui est à la base de la pensée économique aux Etats-Unis — mais ici aussi, j'imagine en partie — la *rational choice theory*...

A.G. Sauf que là, elle va être étendue à des comportements très intimes tels que la transgression, et qui sont le comportement sexuel et le comportement sur la route, donc c'est... C'est un des problèmes...

B.H. C'est ce qu'on a vu dans les années 60 grâce aux travaux, par exemple, de Gary Baker à l'Université de Chicago — qui a obtenu le prix Nobel, du reste — c'était qu'on étendait cette rationalité aux autres domaines : au domaine de la famille, au domaine du crime...

A.G. De l'alcoolisme...

B.H. Quelle est cette idée ? C'est qu'en fait, si le coût du comportement — ici, si le coût du crime — augmente, les individus vont commettre moins de crimes. Donc, c'est la loi de la demande, qu'on connaît très bien dans les prix des marchés, mais ça s'applique à la criminalité. Et donc du point de vue économique, l'idée de l'efficacité, c'est qu'une fois qu'on a ciblé une population qui a des taux plus hauts, le coût augmente pour ce groupe, et leur taux de criminalité va donc diminuer. Donc l'idée, c'est qu'il y a ce qu'on appelle l'élasticité. Et ce groupe va répondre en commettant moins de crimes.

A.G. Donc, il y a une réactivité...

B.H. Une réactivité, c'est exact. Et ça, c'est l'assomption de base du point de vue économique concernant l'efficacité : c'est cette réactivité. Donc on augmente le coût en ciblant un groupe et les taux de criminalité de ce groupe vont descendre.

A.G. Autrement dit, on va plus poursuivre — j'allais dire persécuter — la communauté des Portoricains ; et puisqu'ils savent que leur probabilité d'être arrêté est plus grande, ils vont commettre moins de délits.

B.H. Dans les modèles économiques, il y a un certain équilibre qui se met en place : quand les taux du groupe ciblé descendent, il y aura, à un certain point, une égalité entre les taux des deux groupes, le groupe ciblé et le groupe non ciblé. À ce point-là, il n'y a plus de raison, en termes d'efficacité, de cibler un groupe plutôt que l'autre. On veut rester à ce niveau, à ce point d'équilibre ; on veut rester à ce point d'équilibre parce que, à ce niveau-là, le policier n'a plus intérêt, encore en termes d'efficacité, à cibler un groupe plus que l'autre. Et donc, quand on est au même taux, quand toute la société est au même taux de criminalité, là, on est à un certain équilibre d'efficacité. Mais notez qu'on est à un taux où on est en train de cibler un groupe. Donc disons, dans votre exemple, que les Portoricains sont dans le transport de certains stupéfiants ; disons qu'ils représentent peut-être 10 % de la population, mais 40 % des porteurs de stupéfiants, pour prendre un exemple comme ça : on est en train de cibler ce groupe, bien qu'on ait réduit leur utilisation de stupéfiants, ou leur implication dans le transport de stupéfiants. On réduit et donc, il y a un équilibre. Mais en même temps, en ciblant le groupe, il y a un déséquilibre, dans le sens où on n'est pas en train de faire de l'aléatoire, ce n'est pas comme si on arrêtait n'importe qui : on arrête quand même plus de Portoricains pour...

A.G. C'est la force du système ! C'est que ce système s'appuie sur des données qui sont réelles, ce ne sont pas des données fantaisistes !

B.H. Oui. Les économistes qui ont développé ces modèles utilisent des données qui ont été constatées dans l'État de Maryland, sur l'autoroute majeure I-95 — c'est l'autoroute qui va de New-York en Floride et c'est là qu'il y a beaucoup de transport de drogue. Ce qu'on a constaté, c'est qu'on arrêtait à peu près 60 % de chauffeurs *African-American* — la minorité *African-American* représentait à peu près 18 % de la population sur l'autoroute, mais à peu près 60 % des personnes arrêtées par la police. Donc, il y avait de la discrimination — ça se voit, c'est du 40%-60%. Mais les taux de fouilles fructueuses, positives, à l'occasion desquelles les policiers trouvent des stupéfiants étaient égaux : les contrôles positifs, à l'occasion desquels des stupéfiants sont découverts, représentaient 34 % des contrôles « minoritaires » et 32% des contrôles « blancs » : c'est presque la même chose, un tiers sont positifs. Et ce que les économistes disent, c'est que c'est la preuve qu'il y a de l'élasticité : on est en train de faire de la discrimination statistique — on arrête beaucoup plus de minorités — et on est à un certain équilibre. Les taux de fouilles positives sont équivalents. C'est de la police efficace.

A.G. Alors voilà pour le modèle — mais ce modèle, vous le critiquez, Bernard Harcourt, vous le critiquez dans votre livre *Against Prediction* Vous êtes contre cette prédiction, cette prévisibilité des comportements par des méthodes statistiques.

B.H. La raison, c'est qu'en toute probabilité, ça ne marche pas. Et ça ne marche pas pour deux raisons, même si on assume tous les postulats de la théorie du choix rationnel. En toute probabilité, le profilage et ces modèles devraient même accroître le niveau de criminalité en société. En d'autres mots, on applique ces méthodes pour faire baisser la criminalité, mais en toute probabilité, ça fait accroître la criminalité en société.

A.G. Pourquoi ? C'est paradoxal...

B.H. Non, ce n'est pas paradoxal. C'est simplement lié à un aveuglement dans les modèles économiques ; et l'aveuglement, c'est qu'on postule que tout le monde répond à la police de la même manière.

A.G. Que tout le monde réagit aux interpellations et au risque de la même manière ?

B.H. Exactement. Et ça, ce n'est pas vrai. Ce n'est probablement pas vrai, parce que s'il y a un groupe qui a un taux de délinquance qui est plus haut, il y a probablement des raisons. Si ça existe, il y a des raisons et toutes les raisons auxquelles on pourrait penser expliqueraient aussi que ce groupe soit moins élastique, c'est-à-dire moins réactif au changement de comportement de la police. Donc, même si on se met dans la mentalité du choix rationnel, en toute probabilité ce qu'on va voir c'est que le ciblage fait augmenter le taux total de criminalité dans la société.

A.G. Je ne comprends pas ce que vous dites parce que moi j'y vois une remise en cause du choix rationnel. Et ce que vous nous dites, c'est qu'en réalité les raisons pour lesquelles ces Portoricains transportent de la drogue — je suis navré pour les Portoricains de New-York, je n'ai rien contre eux, c'est seulement un exemple pour que ce soit plus compréhensible pour nos auditeurs ; ce que vous nous dites, c'est qu'en réalité ces Portoricains ne vont pas changer leur comportement en fonction du taux d'action de la police ou de poursuites par la justice, parce que les raisons pour lesquelles ils commettent ce trafic de drogue excèdent largement le choix rationnel...

B.H. Alors, j'aimerais préciser deux choses. Ou bien on refuse la théorie du choix rationnel...

A.G. Mais vous, vous ne la refusez pas ?

B.H. Ce que je veux dire, c'est que si on y croit, il y a un problème, et si on la refuse, il y a un problème aussi.

A.G. Alors, allons-y pour les deux hypothèses. Et j'observe que vous employez le mot « croyance »...

B.H. Oui, mais l'idée de la rationalité c'est une croyance. La raison pour laquelle c'est une croyance, c'est qu'il n'y a aucune preuve, il n'y a aucune démonstration, il n'y a aucune étude qui peut prouver le choix rationnel —

en grande partie, dans le contexte criminel, parce qu'on ne peut pas différencier les effets du choix rationnel, donc de la dissuasion, des effets d'incapacitation. En d'autres mots, le fait, c'est que si on met plus de personnes en prison, il y a un effet incapacitatif tant qu'ils ne peuvent pas commettre de crime ; et on n'arrive pas à distinguer la dissuasion de l'incapacitation. Donc oui, c'est une croyance...

A.G. Mais bon, revenons à nos moutons...

B.H. Si on veut travailler dans le système du choix rationnel, ce qu'il faut comprendre c'est qu'on est en train d'essayer de comparer deux groupes. Et donc la comparaison de deux groupes, on peut en parler en termes de comparaison de leur niveau de criminalité — c'est ce que fait la criminologie actuarielle, elle utilise des différences de criminalité — mais il faut aussi essayer de comprendre qu'il y a, en toute probabilité, des différences d'élasticité, des différences de réactivité. Donc, il se peut que, dans ce cas... Prenons votre exemple... Ou plutôt, prenons les Blancs New-Yorkais qui utilisent de la cocaïne...

A.G. Plus que les autres...

B.H. Plus que les autres. Alors, la question, c'est : « est-ce qu'il y a une réactivité au changement de comportement de la police, et est-ce que cette réactivité est différente de celle de l'autre groupe ? » Donc on prend la théorie du choix rationnel, mais il faut comprendre que c'est la manière différente dont les gens réagissent à la police qui va entraîner des accroissements de niveaux. C'est un phénomène de vases communicants...

A.G. Et votre hypothèse, c'est qu'ils ne réagissent pas de la même manière ?

B.H. Exactement. Donc retournons à l'exemple Portoricains/stupéfiants/transport. Peut-être qu'ils transportent plus de drogue parce qu'ils n'ont pas d'autres alternatives — disons, ils n'ont pas de boulot, ils n'ont même pas de possibilité d'avoir de l'emploi ; enfin, il y a beaucoup de facteurs qui peuvent entrer en ligne de compte si on croit que le phénomène « les Portoricains transportent davantage de drogue » existe. Et bien... Ces mêmes facteurs vont faire qu'en toute probabilité, ils vont avoir moins de possibilités de réagir au fait que ça coûte plus cher, au fait qu'il y a plus de police. Ils vont avoir moins de possibilités de répondre, de changer leur comportement. Par contre, l'autre groupe a peut-être plus de possibilités de réagir. Donc si on cible le premier groupe, peut-être que le second groupe est plus réactif et...

A.G. Et donc les Blancs cocaïnomanes vont davantage changer leur comportement, beaucoup plus volontiers et beaucoup plus rapidement que les Portoricains.

B.H. Exactement. Disons qu'à New York, on a deux groupes qui utilisent des drogues. On cible les Portoricains parce qu'ils en utilisent ou

transportent plus, voilà. Eux, on va dire que leur comportement ne peut pas changer beaucoup, qu'il est très peu élastique. L'autre groupe — par exemple, les Blancs qui utilisent de la cocaïne — eux, tout d'un coup, il n'y a plus de police dans le quartier où ils utilisent des drogues, et ils peuvent répondre, réagir d'une manière très importante. Et tout d'un coup, ce qu'on voit, donc, c'est qu'on cible une population qui ne peut pas réagir, et que l'autre population, qui n'est pas ciblée, commence à augmenter l'utilisation de stupéfiants. Et l'on va finir par avoir des taux d'utilisation de stupéfiants qui sont beaucoup plus élevés qu'ils ne l'étaient avant le ciblage.

A.G. Donc, en d'autres termes, en stricts termes d'efficacité — on ne parle pas encore de politique, on va en parler dans un instant... En stricts termes d'efficacité, cette méthode n'est pas efficace ?

B.H. Exactement. C'est ça, elle est contre-productive, en toute probabilité. Et l'on disait avant : « et si on n'y croit pas »...

A.G. Oui, si l'on ne croit pas, au choix rationnel...

B.H. Et ça, bien sûr, il y a une réaction à toutes ces études d'efficacité, c'est que simplement, « non, le comportement criminel, on n'applique pas les lois de la rationalité... »

A.G. Et surtout en matière de drogue ! La réaction française, si je puis parler en son nom, ce sera de se dire que quelqu'un qui consomme des stupéfiants, c'est, par définition, qu'il a des problèmes — des problèmes d'adaptation sociale, des problèmes psychologiques, des problèmes familiaux... qui font que son discernement sera moindre que celui d'une personne normale !

B.H. Exactement. Donc, de moins en moins d'élasticité ; peut-être aucune — peut-être que le comportement ne change pas, même si on cible. Sous cette logique, cela devient complètement efficace de cibler ce groupe, n'est-ce pas ? Je veux dire : si le groupe ciblé ne va pas changer de comportement et qu'ils ont, en fait, un taux de criminalité plus élevé, ce serait presque irrationnel de cibler les autres groupes parce que ça va être beaucoup moins efficace². Donc, ce qui est paradoxal, c'est que si on ne croit pas à la rationalité, on se trouve dans une situation un peu plus difficile, en fait. Mais, la question qui se présente...

A.G. Vous allez poser la question en termes de justice, alors...

B.H. Pas seulement en termes de justice. En termes d'efficacité, encore une fois. Parce que la question, c'est : si le groupe ciblé devient représenté de

² Ce serait presque irrationnel de cibler les autres groupes parce que l'action policière va être, apparemment, beaucoup moins performante (en termes de contrôles positifs).

manière disproportionnée dans la population carcérale, quels sont les effets de cette situation³ ?

A.G. Cela a un effet de stigmatisation ?

B.H. Exactement. C'est de la stigmatisation — et j'en parle à travers une théorie que j'appelle d'effet cliquet (*a ratchet-effect*). Donc, chaque année, une part de plus en plus importante de la population carcérale — de la population de personnes avec un casier judiciaire⁴, de la population qui a eu des contacts avec la police, des arrestations, des condamnations, des incarcérations — est formée par le groupe ciblé. Et ça, bien sûr, ça a des effets dévastateurs sur les communautés de personnes qui viennent de ce groupe-là. On l'a vu aux Etats-Unis, où on a vu une croissance continue, chaque année...

A.G. Des Afro-Américains ?

B.H. ... des Afro-Américains en prison. Mais ça a un effet terrible sur la communauté Africaine-américaine — sur les communautés africaines-américaines aux Etats-Unis. En termes d'emplois futurs, en termes d'éducation future, en termes de criminalité future...

A.G. Est-ce qu'il n'y a pas d'ailleurs un défaut de la méthode elle-même en ce qu'elle n'arrive pas à prendre en compte l'interactivité sociale entre les groupes, et le rapport au temps ? C'est-à-dire que nous sommes faits d'une perception historique, de représentations partagées, mutuelles, de... de quelles sont les caractéristiques d'un groupe, qui sont souvent des préjugés d'ailleurs ! Et, en quelque sorte, la méthode actuarielle, c'est-à-dire cette méthode de ciblage du comportement à travers des groupes bien particuliers, va renforcer la stigmatisation à cause de cette interactivité sociale !

B.H. Exactement, exactement. Il y a une dimension auto-réalisatrice, un élément auto-réalisateur dans ce ciblage, qui fait que finalement, en ciblant une population continuellement, en utilisant les statistiques, en utilisant les préjugés qu'on développe en regardant le monde carcéral — donc on regarde qui est en maison de détention pour savoir qui est en train de commettre des crimes — et le plus on cible ce groupe, le plus ce groupe est représenté dans la population carcérale, et le plus on associe ce groupe à la criminalité...

A.G. Et ce groupe intériorise lui-même l'image que les autorités, avec cette méthode actuarielle, porte sur lui...

B.H. Non seulement l'intériorise ; mais ensuite, ça se reflète à travers tous les autres domaines sociaux — donc l'emploi, moins de probabilité de recevoir une offre d'emploi ; dans l'éducation, on voit ça aussi. Et donc

³ Dans l'entretien : « quels sont les effets d'avoir une population carcérale qui devient d'une manière disproportionnée représentée par ce groupe ciblé ? »

⁴ Dans l'entretien : « des fichiers criminels »

c'est cet effet, cet effet cliquet, qui de part et d'autre représente donc une autoréalisation du stigmaté.

A.G. Avec aussi ce qui est peut-être préoccupant, c'est ce refoulement des raisons politiques du comportement délinquant... C'est-à-dire que dans la mesure où l'on se borne à quantifier le comportement du « Portoricain new-yorkais en matière de trafic de stupéfiants », plus on se concentre scientifiquement sur le ciblage de ce groupe, plus on risque d'oublier les conditions socio-économiques, et politiques, dans lesquelles ils sont confinés...

B.H. Exactement. Cela devient de la simplification ; ça devient : « ce groupe commet ce crime de nature », ça devient naturel, on commence à voir ça comme si c'était naturel...

A.G. C'est ça, c'est ça ! Il y a un effet de naturalisation... Et de dépolitisation, aussi.

B.H. Absolument. Et « naturalisation », ce mot que vous utilisez, c'est exactement ça, le problème : c'est qu'on ne voit plus ce qui a fabriqué ces relations qu'on utilise comme filtres, comme optique pour regarder le monde. Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que ça se comprend assez facilement dans le contexte du profilage racial — *racial profiling* — aux Etats-Unis ; mais c'est exactement la même logique et la même critique dans le contexte de la rétention de sûreté.

A.G. Alors, expliquez-nous ça...

B.H. Parce qu'on est en train d'utiliser des conduites différentes de groupes. Donc c'est les gens qui n'ont jamais commis de crime par exemple, et les gens qui ont commis un crime et qui ont une longue sentence. On utilise donc les différences de probabilité de dangerosité future de ces deux groupes pour les cibler, pour cibler le groupe qui a été condamné pour avoir commis un crime. Donc la même logique, la même critique s'applique là. Si on croit à la rationalité, si on croit qu'il y a de l'élasticité au coût du crime, encore une fois on va voir qu'il peut y avoir des changements, donc il y aurait des changements parmi les personnes qui ne sont pas ciblées. C'est un endroit où l'on a de la peine à croire à l'élasticité...

A.G. Oui, bien sûr ! Surtout en matière de comportement sexuel, on est dans le domaine pulsionnel !

B.H. O.K. Mais même si on n'y croit pas, si on reste dans le domaine entièrement pulsionnel, on a le même phénomène, au deuxième temps, de stigmaté, qui va faire qu'il va être beaucoup plus difficile de rentrer dans la société une fois qu'on a été condamné et qu'on a fait sa peine. Il va être beaucoup plus difficile de se réintégrer dans la société, et donc il va y avoir, encore, cet effet

A.G. ... auto-réalisateur...

B.H. ... exactement. Donc si on ne croit pas à la question purement rationnelle de l'efficacité — ce que je comprends, il y a une résistance particulièrement dans ces crimes sexuelles — mais, même si on veut y résister, qu'on va simplement dire « c'est un crime pulsionnel, c'est un crime de passion », point final...

A.G. Le contraire d'un choix rationnel quoi ?

B.H. Oui. On va dire « c'est irrationnel, on ne peut rien, on ne peut rien faire, ça se fait... ». Et bien, il y aura encore une fois les conséquences à long terme sur ces individus.

A.G. Ce qui est paradoxal dans ce que vous nous expliquez, Bernard Harcourt — et c'est très intéressant pour un public français, parce que finalement tous ce raisonnement, toute cette analyse économique du droit et de la criminologie restent assez étrangers aux milieux français... Ce qui est tout à fait étonnant, c'est ce mélange, d'une part, d'une extrême scientificité dont il ne faut pas se moquer parce qu'elle est très sérieuse, elle est très fine — et d'autre part, en même temps, de croyances ou d'absence, plus exactement, de vérification... Une des critiques que vous adressez à la criminologie actuarielle, c'est de dire : « nous manquons d'études empiriques, c'est du faux pragmatisme ».

B.H. Exactement. Et, c'est ça qui est le plus remarquable, en fait. Parce qu'une fois qu'on voit qu'il n'y a aucune étude sur les élasticités comparées de groupes, qu'on a jamais même essayé vraiment de trouver, essayé de voir comment on pourrait comparer les réactions des groupes, on voit qu'on a rien qui pourrait nous informer d'une manière empirique là-dessus. On travaille dans un vide. On travaille dans un vide empirique — mais on *veut y croire*. Il y a une dimension de croyance...

A.G. Donc, il y a une dimension de croyance ?

B.H. Il y a une dimension de croyance. Et quand on voit finalement qu'en fait, il n'y a aucune preuve, qu'en toute probabilité, ça ne marche pas, en toute probabilité, ça a des effets négatifs, il faut se demander pourquoi on *veut y croire* tellement.

A.G. Et quelle est votre réponse ? Quelle est votre réponse pour les milieux américains ? Parce qu'ensuite je voudrais qu'on aborde l'interprétation théorique de ce modèle, qu'on termine là-dessus. Pourquoi ça marche ? Pourquoi on y croit ?

B.H. Il faut retourner au théorique, mais moi — c'est mon argument principal — on ne peut seulement retourner au théorique et essayer de comprendre cette nouvelle rationalité que si on voit en fait qu'en toute probabilité, elle ne marche pas, parce que...

A.G. Vous êtes américain, moi je suis français, et c'est pour ça que vous restez dans cet argument de l'efficacité, mais je voudrais vous entraîner sur un terrain plus français qui est celui de Foucault...

B.H. Alors, allons-y, allons-y...

A.G. Parce que les critiques, y compris aux Etats-Unis, se sont engouffrés pour dire nous avons là, par cette mécanique de gestion des groupes, de la bio-politique, du bio-pouvoir, c'est-à-dire : c'est de la gestion de populations. Et vous résistez un petit peu à accepter cette analyse.

B.H. Alors je résiste un peu sur cette question de population parce qu'à l'origine, le désir de prédire, à l'origine, c'était un désir d'individualiser — et c'est ça qui est tellement remarquable et paradoxal. Et c'est pour ça que je résiste, parce que vous savez, ça a été développé au début des années 1920, à une époque, donc début du 20^{ème} siècle...

A.G. Plutôt d'humanisation de la justice...

B.H. D'humanisation et d'individualisation de la peine

A.G. Influencée, d'ailleurs, par un auteur français...

B.H. Exactement, par Saleilles, qui a écrit en 1889 ou 1899, je ne me rappelle plus, la fin du 19^{ème} siècle, « L'individualisation de la peine », qui a été traduit à Chicago, a été inséré dans l'École de Chicago au début des années 1910 et a eu une influence très importante. Et donc tout le tournant vers les sentences indéterminées, c'était de l'individualisation de la peine. C'est parce que ce qu'on voulait faire, c'est — ne sachant pas comment les gens allaient évoluer — qu'on voulait leur donner la possibilité d'être traités, d'aller en prison et ensuite de les libérer quand ils étaient réhabilités.

A.G. Mais c'est une idée qu'on retrouve dans la rétention de sûreté, c'est-à-dire la rétention de sûreté, on retrouve, c'est de se dire... C'est une sorte de peine indéterminée après la peine — c'est d'ailleurs une partie du problème.

B.H. Exactement.

A.G. Le scandale de la rétention, c'est que ce soit après la peine, mais il serait faux de dire que c'est une rétention absolue, définitive... Non : on va par ces mécaniques de prédiction, on va essayer de trouver la libération qui sera la moins dangereuse pour tout le monde.

B.H. Exactement. Et donc l'utilisation de plus en plus de facteurs, de façons à découper la population en groupes de manières différentes. On va regarder si l'individu est marié... Dans la première étude qui a été faite par Burgess, il y avait 21 facteurs, y inclus si la personne était mariée, avait eu du boulot, statut social, psychologique, nationalité du père...

A.G. Donc, une grande attention à la trajectoire individuelle des gens...

B.H. Oui, et au passé, et à tous ces facteurs — pour ne pas simplement dire : « Oui, bon, c'est quelqu'un qui a commis un crime, donc il y a une plus grosse probabilité... », mais essayer d'intersecter de plus en plus de facteurs pour, en fait, cibler *un* individu, l'individu qui se trouve à l'intersection de 21 facteurs, et tout d'un coup, prédire : « Ah, cet individu-là, qu'on sait, en fait, cet individu-là, il ne va pas être réhabilité »....

A.G. Parce que finalement, pour le sociologue que vous êtes — je parle sous votre contrôle : la sociologie, la science sociale, c'est quand même, elle a une dimension prédictive par cette catégorisation. Donc, on est aussi au cœur de la méthode même des sciences sociales ?

B.H. Exactement, oui. C'était un tournant vers la prédiction individuelle et ça venait à l'origine d'une question de réhabilitation, de la rationalité de la réhabilitation, donc de la rationalité de la discipline bien sûr, avec ce désir d'avoir des prédictions individuelles. Un *prognasio* ; ça s'appelait un *prognasio*. Ils avaient voulu donner à ça un nom scientifique, aujourd'hui on peut en rire...

A.G. Qui ressemble à « pronostic »...

B.H. Ils appelaient cela en anglais *prognasio*. Parce qu'ils avaient, en fait, embauché des actuaires dans les prisons pour faire ce travail.

A.G. C'est des gens de compagnies d'assurances ?

B.H. Non, enfin, des gens formés par des actuaires.

A.G. Alors, Bernard Harcourt, est-ce qu'il y a une bonne utilisation possible de la méthode actuarielle ? Vous avez évidemment... Votre batterie critique, elle repose sur un pied américain et sur un pied européen, si je puis m'exprimer ainsi. À la fois vous dites, la méthode actuarielle n'est pas efficace dans son langage même de l'efficacité ; deuxièmement elle est injuste, mais ne la caricaturons pas parce qu'elle est plus subtile que ça, elle est plus individualisatrice qu'on le pense. Alors, est-ce qu'on peut sauver la méthode actuarielle ?

B.H. Je ne crois pas. Je ne crois pas. C'est dur à comprendre, mais en fait, on s'est tourné, je crois, vers l'actuariel, comme une autre méthode, pour essayer d'instrumentaliser la peine et la pénalité. Donc, ces prédictions de dangerosité, c'est un autre effort de donner du sens, donner un certain sens et *faire quelque chose* avec la peine.

A.G. Pour sauver la peine, du coup ?

B.H. Exactement, pour sauver la peine. Et je crois que l'histoire de la pénalité, vraiment, c'est de passer d'une instrumentalité à une autre. Et, en

fin de compte, quand on voit : « non, en fait, ça ne marche pas », alors, en toute probabilité, ce qu'on devrait penser, je crois, c'est qu'il faut *arrêter d'essayer d'utiliser la peine et la pénalité pour d'autres raisons, à d'autres fins*.

A.G. À d'autres fins que quoi ? Qu'elle-même ?

B.H. À d'autres fins que de simplement pénaliser un acte dont on a décidé qu'il est condamnable...

A.G. Ce qui est très surprenant, c'est qu'en anglais, je parle sous votre contrôle, la libération conditionnelle porte un nom français : on dit « *parole* », la libération conditionnelle, c'est la parole.

B.H. Exactement.

A.G. « *Parole, to go on parole* ». Alors, dans cette idée de parole, moi, j'y vois un sens très important, très puissant qui est précisément la parole, c'est la promesse. C'est-à-dire que vous sortez sur parole, vous donnez votre parole. En d'autres termes, je me demande si ce qui définit la justice humaine, l'humanisation d'une justice, ce n'est pas la place qu'on accorde à la parole, à la promesse, comme dirait Hannah Arendt. C'est-à-dire cette capacité spécifiquement humaine de s'engager, de s'engager sur son comportement. Alors, est-ce qu'il n'y a pas un risque de déshumanisation derrière cette ingénierie sociale ? Je suis très frappé de ce que, dans ce que vous nous décrivez, Bernard Harcourt, il y a toute cette tentative de cette criminologie actuarielle, d'envisager la vie en société comme une immense mécanique, avec des roues dentées et qui s'emboîtent les unes dans les autres et l'on arriverait ainsi à faire fonctionner la société. Mais on évacue non seulement la dimension politique mais la dimension humaine.

B.H. Oui. Oui. Je trouve ça problématique, je trouve que cette question d'humanisme est problématique parce que souvent elle mène dans des chemins qui sont très répressifs, c'est ça qui est un peu problématique pour moi. Donc, je vous résiste un peu, parce qu'en regardant le passé, le passé de la pénalité, je ne vois pas de chemin qui ait mené à une politique pénale raisonnable. Et même je pense que cet instinct de la discipline était un instinct humaniste.

A.G. Alors, dans tous les dangers d'humanisme, Bernard Harcourt — le temps va nous manquer, mais je ne peux pas ne pas vous poser cette question : qu'est-ce que ce serait, une peine raisonnable ? Comment vous définiriez, vous, à la fois le criminologue et le citoyen, ce que c'est qu'une peine raisonnable ?

B.H. Je le définirais dans un certain sens d'abord par défaut, *by default*.

A.G. Donc, ce qu'elle n'est pas.

B.H. Ce qu'elle n'est pas, c'est un effort pour discipliner, pour réhabiliter. Elle n'est pas un effort pour faire de la dissuasion, pour utiliser une personne pour faire de la dissuasion sur les autres. Elle n'est pas un effort pour prédire, prédire la dangerosité future.

A.G. Donc il reste la rétribution.

B.H. Il nous reste simplement une forme de sanction mécanique minimale pour des comportements qu'on ne peut pas accepter. La rétribution elle-même c'est un peu problématique, je veux dire, le mot a tellement de connotations, elle peut partir dans tellement de directions...

A.G. Oui, et puis elle donne une dimension régressive à votre position. On ne peut rien faire, donc on revient à la rétribution...

B.H. Je ne veux pas utiliser ce terme, il y a trop de bagages avec cette notion de « rétribution ». Mais je dirais : c'est une mécanique, c'est simplement une mécanique. On a la mécanique et on l'utilise.

A.G. Mais alors — je vais encore préciser ma question — quel sens pourrait avoir l'humanité, ne parlons pas d'humanisation... Dans quelle dimension la justice doit rester une entreprise humaine ? Et donc accepter cet aléatoire, mais un aléatoire de l'humain...

B.H. L'aléatoire, oui, c'est dans cette direction que je vais, particulièrement en ce qui concerne la police, les fouilles, etc. Parce que, par défaut, on finit par avoir, dans un certain sens, de l'aléatoire.

A.G. Et il faut accepter cet aléatoire ?

B.H. C'est exactement ça, oui. Il y a de la vertu à l'aléatoire, qu'on n'a jamais pu accepter parce qu'on essaye, on tente toujours avec notre attitude de modernité, on tente toujours de remplacer, d'aller dans une direction, de trouver une solution et de faire quelque chose avec la punition. Il faut arrêter de *faire* avec la punition.

A.G. C'est-à-dire que, là où il y a de l'aléatoire, il y a aussi une histoire possible, il y a une politique. Là où il n'y a que de la prédiction, il y a du destin.

B.H. Oui.

A.G. Bernard Harcourt merci, je renvoie les auditeurs à votre ouvrage qu'ils ne peuvent pas malheureusement se procurer en français mais qu'ils peuvent trouver aux Presses de l'Université de Chicago.